

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2025-12/73C

---

## Objet : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL N°2/2025.

---

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 décembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Conseil :</b>	37	<b>Pour :</b>	29
<b>En exercice :</b>	37	<b>Vote :</b>	0
<b>Présents :</b>	28	<b>Contre :</b>	2

**Présents :**

Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Pierre ROSSIGNOL, Suzanne SICARD, Louis SALA, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Pascale GUICHARD donne pouvoir à Thierry DEL POSO  
Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU

Nathalie PINEAU donne pouvoir à Dominique ANDRAULT

**Absents excusés :**

Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Marie-Claude PADROS, Manon SABARDEIL, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance**

Thierry LOPEZ

**Date de convocation :**

26 novembre 2025

---

Le Président expose à l'Assemblée,

Après le vote des budgets primitifs 2025, il convient de voter une décision modificative.

Le projet de décision modificative du Budget Principal n°2/2025 est présenté et discuté.

**EN CONSEQUENCE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ AVEC 29 VOIX POUR 2 VOIX ABSTENTIONS (Ange GARCIA et Angèle PEREZ),**

↳ **ADOPTE** la décision modificative du Budget Principal n°2/2025 telle que présentée ;

↳ **DIT QUE** la décision modificative sera jointe à la présente délibération ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile au règlement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20251203-2025-12-73C-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2025  
Date de réception préfecture : 05/12/2025

16 rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél 04 68 37 30 60  
Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114